

VILLECRESNES

UNE AMBITION PARTAGÉE

DANIEL WAPPLER
MAIRE DE VILLECRESNES



4 VÉRITÉS SUR LE BOIS D'AUTEUIL POUR EN FINIR AVEC LES RUMEURS

1 UN NOUVEAU QUARTIER QUI PERMET :

- De requalifier la friche industrielle qui existe depuis des années.
- De créer de l'emploi grâce à près de 5 Ha de zone d'activités.
- De construire un **nouveau groupe scolaire** pour nos enfants et ainsi résoudre les problèmes d'engorgement du centre-ville.
- D'intégrer le **nouveau centre de loisirs d'une capacité d'accueil de 200 places** ainsi que les installations sportives (piscine, football, pétanque, fitness, tennis).

2 UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE LOGEMENTS SUR LA VILLE :

Villecresnes a besoin de logements locatifs pour :

- Accompagner son développement économique.
- Offrir des possibilités de se loger aux jeunes Villecresnois qui ne peuvent payer les prix du marché libre.
- Offrir des solutions de relogement aux couples en séparation.

Le quartier comprendra un total de 376 logements : 162 maisons individuelles et 214 appartements. **236 logements** seront vendus en accession à la propriété et **140** destinés à la location sociale.

Sur les 140 logements sociaux, **98 seront attribués directement par la ville ou sur sa proposition**, à des Villecresnois et à des demandeurs de notre territoire. La ville agira donc sur **70%** des propositions d'attributions de logements.



3 LA SEULE SOLUTION ÉQUILBRÉE, ADAPTÉE ET RÉALISTE :

Deux options s'offriraient à ceux qui voudraient tenter de revenir en arrière :

- Débourser 7,5 millions d'Euros pour acquérir le terrain acheté par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPF) à La Poste, comme cela est prévu dans la convention de portage. Investir une telle somme pour s'offrir une friche **interdirait tout autre investissement durant la mandature**. De quoi faire réfléchir...
- Pire encore, voir l'EPF décider de garder ce terrain et construire pour le compte de l'Etat un nombre beaucoup plus important de logements sociaux (entre 500 et 600 probablement compte tenu de la surface disponible). N'oublions pas que le Préfet pourrait très facilement exercer son droit de préemption sans que la ville puisse agir.

4 UN QUARTIER QUI PROTÈGE LES VILLECRÉSNOIS :

À compter de janvier 2016, c'est la Métropole du Grand Paris qui décidera des programmes de logements et de leurs emplacements. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le PLH (Plan Local de l'Habitat) échapperont aux communes et donc à Villecresnes. Imaginons le risque que représenterait l'existence d'un terrain vierge de 13 Ha.

Il est heureux que nous disposions aujourd'hui d'un **projet de quartier de vie aussi complet et équilibré qui bénéficiera à tous les Villecresnois**.



Visionnez la vidéo de campagne de Villecresnes Ambition sur notre blog ou sur Facebook.

Dans son dernier tract, notre opposant n'hésite pas à évoquer « *L'impact financier de la construction rapide de logements sociaux sur le plan des diverses aides sociales à apporter nécessairement aux nouveaux habitants* ». Il n'existe pourtant aucun lien entre ces logements et les aides sociales. Quel mépris vis-à-vis de ceux qui y vivent déjà ou qui en espèrent un. Les **1000 personnes** qui résident dans les 347 logements sociaux de Villecresnes apprécieront sans aucun doute la manière dont cette personne les considère.